Número de Révision: 001.1 **Date de sortie:** 02/07/2025

1. IDENTIFICATION

Désignation de l'article: **LOCTITE 518**
Type de produit/utilisation recommandée: Adhésif anaérobie
Restriction d'utilisation: Non identifié
Raison sociale:
Henkel Canada Corporation
Meadowpine Boulevard 2515
Mississauga, Ontario L5N 6C3

Numéro IDH: 2096061
numéro d'item 2096061
Région: Canada

Votre contact:
Téléphone: +1 (905) 814-6511
NUMÉROS DE TÉLÉPHONE D'URGENCE:
MÉDECIN : Centre Anti-Poison
1-877-671-4608 (appel à frais virés)
ou 1-303-592-1711
TRANSPORT: CHEMTREC: 1-800-424-9300
1-703-527-3887(appel à frais virés)
NUMÉROS DE TÉLÉPHONE D'URGENCE:
MÉDECIN : Centre Anti-Poison
1-877-671-4608 (appel à frais virés)
ou 1-303-592-1711
TRANSPORT: CHEMTREC: 1-800-424-9300
1-703-527-3887(appel à frais virés)
Internet: www.henkelna.com

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

VUE D'ENSEMBLE DE TOUS LES CAS D'URGENCE	
ATTENTION:	H315 - PROVOQUE UNE IRRITATION CUTANEE. H317 - PEUT PROVOQUER UNE ALLERGIE CUTANEE. H319 - PROVOQUE UNE SEVERE IRRITATION DES YEUX. H351 - SUSCEPTIBLE DE PROVOQUER LE CANCER.

CLASSE DE RISQUE	CATEGORIE DE RISQUE
IRRITATION CUTANEE	2
IRRITATION DES YEUX	2A
SENSIBILISATION DE LA PEAU	1
CANCEROGENICITE	2

PICTOGRAMME(S)



Conseils de prudence

Prévention:
P201 - Se procurer les instructions spéciales avant utilisation.
P202 - Ne pas manipuler avant d´avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.
P261 - Évitez de respirer des brouillards/vapeurs.
P264 - Laver soigneusement la zone affectée après la manipulation.
P272 - Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.

	P280 - Porter des gants et des vêtements de protection ainsi qu'une protection pour les yeux et le visage.
Intervention:	P302+P352 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau. P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. P308+P313 - EN CAS d'exposition ou d'inquiétude : consulter un médecin. P333+P313 - En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : consulter un médecin. P337+P313 - Si l'irritation oculaire persiste : consulter un médecin. P362+P364 - Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
Stockage:	P405 - Garder sous clef.
Élimination:	P501 - Mettre le contenu et/ou le récipient au rebut conformément aux règlements fédéraux, nationaux, provinciaux et locaux.

Autres dangers Non disponible

La classification est conforme aux règlements canadiens sur les produits dangereux et aux dispositions du Système général harmonisé (Globally Harmonized System, GHS) de classification et d'étiquetage des produits chimiques de l'ONU.

Voir section 11 pour information supplémentaire sur la toxicologie.

3. COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Substances dangereuses	Numéro CAS	Poids %*
Méthacrylate de 2-hydroxy-3-phénoxypropyle	16926-87-7	10 - 30
méthacrylate de 3,3,5-triméthylcyclohexyle	7779-31-9	5 - 10
Méthacrylate de 2-hydroxyéthyle	868-77-9	5 - 10
Hydrogénosuccinate de [2-[(2-méthyl-1-oxoallyl)oxy]éthyle]	20882-04-6	0.1 - 1
Silice amorphe, fumee, sans cristaux	112945-52-5	5 - 10
1-Acétyl-2-phénylhydrazine	114-83-0	0.1 - 1
acide méthacrylique	79-41-4	0.1 - 1
Acide acrylique	79-10-7	0.1 - 1

*Les pourcentages exacts peuvent varier ou constituent un secret commercial. L'intervalle de concentration est fourni pour aider les utilisateurs à assurer les protections appropriées.

Composants non dangereux

La concentration réelle ou l'intervalle de concentration est retenu en tant que secret commercial.

4. MESURES DE PREMIERS SECOURS

Measures de premiers secours par voies d'exposition probables

Inhalation:	Si il n'y a pas de respiration, donner la respiration artificielle. Si la respiration est difficile, l'oxygène doit être administré par du personnel qualifié. Amener au grand air. Si les symptomes persistent, faire appel á un médecin.
Contact avec la peau:	Enlever les vêtements et les chaussures contaminés. Rincer à l'eau courante et au savon. Si des symptômes se manifestent et persistent, consultez un médecin. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Bien nettoyer les chaussures avant de les réutiliser. Jeter les chaussures ou les vêtements qui ne peuvent pas être décontaminés.
Contact avec les yeux:	Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Appeler un médecin.

Ingestion:	Consulter immédiatement un médecin. Ne pas faire vomir. Ne jamais rien donner oralement à une personne inconsciente.
Symptômes et effets les plus importants(aigu et retardé):	Les principaux symptômes et effets connus, aigus et différés, sont décrits à la section 11 : Renseignements toxicologiques.
Indication de toute attention médicale immédiate / traitement spécial nécessaire:	Non disponible

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyen d'extinction approprié:	Poudre sèche, mousse ou dioxyde de carbone.
Agents extincteurs inappropriés:	Non disponible
Procédures spéciales de lutte contre l'incendie:	Utiliser un appareil respiratoire autonome et une panoplie complète de protection telle qu'une tenue de nettoyage. Tenir le personnel non nécessaire à distance. En cas d'incendie, refroidir les récipients exposés avec de l'eau vaporisée.
Feu inhabituel ou risques d'explosion:	Une polymérisation non contrôlée peut se produire à température élevée, entraînant des explosions ou une rupture des contenants d'entreposage.
Produit ou gaz issus de la combustion:	Oxydes de carbone. Vapeurs organiques irritantes.

6. MESURES EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Utiliser la protection personnelle recommandée à la section 8, isoler la zone dangereuse et refuser l'accès au personnel inutile et non protégé.

Mesures de protection de l'environnement:	Ne pas laisser le prodxuit entrer dans les égoûts ou les voies d'eau.
Méthodes de nettoyage:	Enlever toute source d'ignition. Evacuer et aérer la zone d'écoulement du produit; endiguer l'écoulementafin d'éviter toute pénétration des canalisations d'eau; porter deséquipements complets de protection pour le nettoyage. Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel, sciure). Racler autant de matériau que possible. Conserver dans un récipient fermé, partiellement rempli, jusqu'au moment de son élimination. Voir la section 8 « Contrôles de l'exposition / Protection personnelle » avant le nettoyage.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Manipulation:	Assurer une ventilation adéquate. Éviter le contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Ne pas respirer les vapeurs ou la buée. Bien se laver après la manutention. Garder le récipient fermé. Consulter la section 8.
Stockage:	Garder dans un endroit frais, bien ventilé, à l'écart de la chaleur, des étincelles et des flammes nues. Garder le récipient bien fermé jusqu'à utilisation.

Pour obtenir des renseignements sur la durée de conservation du produit,veuillez examiner les étiquettes sur le récipient ou vérifier la fichetechnique.

8. CONTROLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

Les employeurs devraient accomplir une évaluation de tous les lieux de travail pour déterminer le besoin, et du choix, des commandes appropriées d'exposition et le matériel de protection pour chaque tâche effectuée.

Substances dangereuses	ACGIH TLV	OSHA PEL	AIHA WEEL	Autre
Silice amorphe, fumee, sans cristaux	3 mg/m3 TWA particules alvéolaires 10 mg/m3 TWA particules inhalables	20 MPPCF TWA 0.8 mg/m3 TWA 50 MPPCF TWA poussière totales 5 mg/m3 TWA Fraction alvéolaire. 15 mg/m3 TWA poussière totales 15 MPPCF TWA Fraction alvéolaire.	Rien	Rien
acide méthacrylique	20 ppm TWA	Rien	Rien	Rien
Acide acrylique	2 ppm TWA (PEAU)	Rien	Rien	1 ppm TWA 3 ppm STEL (PEAU)

Remarques sur la conception des installations techniques: Assurer une ventilation d'échappement locale adéquate afin de maintenir l'exposition du travailleur sous les limites permissibles.

Protection respiratoire: Utiliser un appareil de protection respiratoire approuvé NIOSH s'il y apossibilité de dépasser la ou les limites d'exposition établie(s).

Protection des yeux: Des lunettes étanches ou des lunettes de sécurité munies d'un écran latéral. Utiliser un masque complet s'il y a des risques d'éclaboussures ou de pulvérisation du produit. Des douches de sécurité et des dispositifs de rinçage oculaire d'urgence doivent être disponibles.

Protection de la peau: Utiliser des vêtements imperméables, résistants aux produits chimiques, y compris des gants et soit un tablier soit un vêtement complet pour empêcher le contact avec la peau. Gants de polychloroprène.

9. PROPRIETES PHYSICO-CHIMIQUES

Etat physique: Liquide
Couleur: Rouge
Odeur: Acrylique
Seuil de détection d'odeur: Non disponible
Valeur pH: Non applicable, Le produit est non polaire /aprotique.
Pression de vapeur: < 700 mbar (20 °C (68°F)) pas de méthode / méthode inconnue
Point / zone d'ébullition: > 150 °C (> 302°F) Boiling point
Point/domaine de fusion: Non applicable, Le produit est un liquide.
Densité/Densité relative:: 1.1
Densité de vapeur relative: > 1
Point d'éclair: > 100 °C (> 212°F) Flash Point, Pensky-Martens
Inflammable/Limites inférieures d'explosion: Non disponible
Inflammable/Limites supérieures d'explosion: Non disponible
Température d'auto-inflammation: Non disponible
Inflammabilité: Non applicable
Taux d'évaporation: Non disponible
Solubilité: Légère Eau
Coefficient de partage (value logarithmique):: Non disponible
Teneur VOC: 2.45 % (EPA Method 24) (estimée)
Viscosité dynamique: < 1,100,000 mpa.s
Viscosité cinématique: > 20.5 mm2/s
Caractéristiques de la particule: Non applicable, Le produit est un liquide.
Température de décomposition: Non disponible

10. STABILITE ET REACTIVITE

Stabilité: Stable dans des conditions normales d'entreposage et d'utilisation.

Réactions dangereuses: Une polymérisation peut se produire à température élevée ou sur épuisement de l'inhibiteur.

Produits de décomposition dangereux: Oxydes de carbone. Vapeurs organiques irritantes.

Produits incompatibles: Oxydants. Agents réducteurs. Acides. Bases. Peroxydes. Alcalis. Initiateurs radicaux libres. Initiateur de polymérisation. Gaz inertes. Oxygène scavengeurs.

Réactivité: Non disponible

Conditions à éviter: Températures élevées. Chaleur, flammes, étincelles et autres sources d'inflammation. Stockez loin des materiaux incompatibles.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Voies d'exposition probables: Yeux, Inhalation, Peau, Ingestion

Effets potentiels sur la santé

Inhalation: L'inhalation des vapeurs ou des buées de ce produit peut irriter le système respiratoire.
Contact avec la peau: Entraîne une irritation de la peau. Peut causer une réaction alergique de la peau.
Contact avec les yeux: Provoque une sévère irritation des yeux.
Ingestion: Peut entraîner une irritation du tube digestif par ingestion.

Substances dangereuses	LC50s et LD50s
Méthacrylate de 2-hydroxy-3-phénoxypropyle	Rien
méthacrylate de 3,3,5-triméthylcyclohexyle	Rien
Méthacrylate de 2-hydroxyéthyle	Oral LD50 (Rat) = 11.2 g/kg Oral LD50 (Rat) = 5,050 mg/kg
Hydrogénosuccinate de [2-[(2-méthyl-1-oxoallyl)oxy]éthyle]	Rien
Silice amorphe, fumee, sans cristaux	Rien
1-Acétyl-2-phénylhydrazine	Oral LD50 (Souris) = 270 mg/kg
acide méthacrylique	Oral LD50 (Souris) = 1,332 mg/kg Oral LD50 (Souris) = 1,600 mg/kg Oral LD50 (Souris) = 1,250 mg/kg Oral LD50 (Lapin) = 1,200 mg/kg Oral LD50 (Rat) = 1,060 mg/kg Oral LD50 (Rat) = 2,224 mg/kg Dermal LD50 (Lapin) = 500 mg/kg
Acide acrylique	Oral LD50 (Rat) = 33.5 mg/kg Oral LD50 (Souris) = 2,400 mg/kg Oral LD50 (Rat) = 2.5 g/kg Oral LD50 (Rat) = 193 mg/kg Oral LD50 (Rat) = 1,250 mg/kg CL50 par inhalation (Rat, 4 h) = 3.6 mg/l CL50 par inhalation (Rat, 4 h) = > 3.9 - < 4.8 mg/l CL50 par inhalation (Rat, 4 h) = > 5.1 mg/l

Substances dangereuses	Effets immédiats sur la santé	Effets retardés sur la santé	Effets chroniques sur la santé
Méthacrylate de 2-hydroxy-3-phénoxypropyle	Irritant	Allergène	
méthacrylate de 3,3,5-triméthylcyclohexyle			
Méthacrylate de 2-hydroxyéthyle	Irritant	Allergène	
Hydrogénosuccinate de [2-[(2-méthyl-1-oxoallyl)oxy]éthyle]			
Silice amorphe, fumee, sans cristaux			
1-Acétyl-2-phénylhydrazine		Allergène	Sang Reins Mutagène Quelques éléments de preuve de cancérogénicité
acide méthacrylique	Corrosif Irritant	Allergène	
Acide acrylique	Corrosif Irritant	Allergène	Reins Foie

Substances dangereuses	NTP cancérigène	IARC cancérigène	OSHA cancérigène (Spécifiquement réglementé)
Méthacrylate de 2-hydroxy-3-phénoxypropyle	Non	Non	Non
méthacrylate de 3,3,5-triméthylcyclohexyle	Non	Non	Non
Méthacrylate de 2-hydroxyéthyle	Non	Non	Non
Hydrogénosuccinate de [2-[(2-méthyl-1-oxoallyl)oxy]éthyle]	Non	Non	Non

Silice amorphe, fumee, sans cristaux	Non	Non	Non
1-Acétyl-2-phénylhydrazine	Non	Non	Non
acide méthacrylique	Non	Non	Non
Acide acrylique	Non	Non	Non

12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES

Information écologique: Non disponible

13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

Information exigée est pour pour les produits inutilisés uniquement.

Méthode de rejet recommandée: Suivre tous les règlements municipaux, provinciaux et fédéraux concernant l'élimination.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Les informations relatives au transport fournies dans cette section s'appliquent seulement au matériau lui-même/à la formulation elle-même et elles ne sont pas spécifiques à aucun emballage/à aucune configuration.

Transport du Canada de Marchandises Dangereuses-Terre

Nom d'embarquement correct: Non réglementé
Division: Rien
Numéro d'identification: Rien
Groupe d'emballage: Rien

Transport aérien (ICAO/IATA)

Nom d'embarquement correct: Non réglementé
Division: Rien
Numéro d'identification: Rien
Groupe d'emballage: Rien

Transport maritime (IMO/IMDG)

Nom d'embarquement correct: Non réglementé
Division: Rien
Numéro d'identification: Rien
Groupe d'emballage: Rien

15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

Information sur la réglementation Canadienne

Statut LCPE LIS/LES: Contient une ou plusieurs composantes répertoriées dans la liste des matières non nationales (NDSL). Toutes les autres composantes sont répertoriés ou exemptes de la liste des matières nationales. Les composantes répertoriées dans la NDSL doivent être tracées par tous les importateurs Canadiens inscrits, tel qu'exigé par Environnement Canada. Elles peuvent être importées au Canada en quantités limitées. Le service des affaires réglementaires pourra fournir des renseignements additionnels.

Information sur la réglementation des Etats Unis

État de l'inventaire TSCA 8 (b): Tous les composants sont répertoriés comme actifs ou sont exempts d'inscription dans l'inventaire TSCA (Toxic Substances Control Act).

16. AUTRES INFORMATIONS

Cette fiche de données de sécurité contient des changements par rapport à la précedante version dans les paragraphes: 9

Préparé par: Sécurité des Produits et Affaires Réglementaires

Date de sortie: 02/07/2025

DÉMENTI Les données ci-jointes sont fournies à titre d'information seulement et sont jugées dignes de foi. Toutefois, la société Henkel Corporation n'assume la responsabilité d'aucun résultat obtenu par des personnes dont elle ne contrôle pas les méthodes. Il incombe à l'utilisateur de déterminer si les produits Henkel ou les méthodes de production mentionnées dans le présent document conviennent à un usage particulier. Il lui incombe aussi de prendre les précautions nécessaires pour protéger les biens et les personnes contre tout risque qui pourrait se produire au cours de la manipulation et de l'utilisation de l'un ou l'autre des produits de Henkel Corporation. À la lumière de ce qui précède, la société Henkel Corporation décline toute responsabilité, tacite ou expresse, incluant mais ne se limitant pas à la garantie implicite de qualité marchande et de conception à une fin spécifique découlant de la vente ou de l'usage des produits de Henkel Corporation. Henkel Corporation décline aussi toute responsabilité pour tout dommage indirect, quel qu'il soit, y compris un manque à gagner.

Cette Fiche de Données de Sécurité a été générée en fonction du Règlement Canadien sur les produits dangereux (SIMDUT 2015) et fournit des renseignements conformément à la loi Canadienne seulement. Aucune garantie ou représentation de quelque nature que ce soit n'est donnée en ce qui concerne les lois de fond ou d'exportation de toute autre juridiction ou pays. Veuillez confirmer que les informations fournies dans le présent document sont conformes à la législation sur l'exportation ou à toute autre loi de toute autre juridiction avant l'exportation. Veuillez contacter Henkel Product Safety and Regulatory Affairs pour une assistance supplémentaire.